



NOTE AUX JOURNALISTES

Réaction au communiqué de JUUL Labs

Montréal, 12 mars 2019 — Suite au [communiqué de presse de JUUL Labs](#) émis plus tôt aujourd'hui demandant au **gouvernement du Québec** de relever à 21 ans l'âge légal pour l'achat de cigarettes électroniques et de produits de vapotage, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, via sa **porte-parole et codirectrice Flory Doucas**, commente comme suit :

« Étant donné qu'il s'agit du fabricant du produit de vapotage [le plus populaire auprès des jeunes aux États-Unis](#), qui a délibérément usé de [tactiques de marketing](#) manifestement [attrayantes pour les jeunes](#) et dont [35% des actions ont été achetées par Altria](#), la maison-mère du cigarettier Philip Morris, il importe de prendre du recul et de considérer la demande de JUUL dans le contexte historique plus large de la cigarette électronique.

« En effet, bien que relever l'âge légal d'accès aux produits de vapotage pourrait être une mesure prometteuse en soi, c'est loin d'être l'intervention la plus efficace ni la plus urgente si l'objectif réel est de renverser la croissance de consommation de ces produits par les jeunes. L'achat de produits de vapotage est déjà interdit pour les moins de 18 ans, et pourtant cela n'a pas empêché [l'augmentation fulgurante](#) de consommation de ces produits par les jeunes du secondaire partout au pays.

« On peut aussi se demander pourquoi JUUL Labs [continue d'offrir des capsules à saveur de mangue et à d'autres arômes fruités](#) dans les dépanneurs québécois et canadiens, alors que la compagnie les a retirées des dépanneurs aux États-Unis en vue de [réduire l'attrait de ces produits pour les jeunes](#)?

« Si la popularité du vapotage a explosé au Canada au cours de la dernière année, c'est en grande partie à cause à la [vague promotionnelle](#) en faveur des produits de vapotage qui a été déclenchée par la légalisation de ces derniers en mai 2018, notamment la publicité sur les réseaux sociaux, sur Internet et dans les points de vente de plusieurs autres provinces.

« Si la compagnie commercialisant les JUUL souhaitait réellement empêcher le vapotage chez les jeunes, elle appuierait [la demande des groupes antitabac](#) visant à empêcher toute exposition des mineurs à de la publicité via une modification législative urgente.

« C'est pour le moins sidérant de constater cet effort de relations publiques de **JUUL Labs** aujourd'hui, alors que son directeur général au Canada, Michael Nederhoff, exprimait [en entrevue en novembre dernier](#) son optimisme quant à la reproduction au Québec de la popularité que ses dispositifs connaissent aux États-Unis – et, ce, quelques mois après que la FDA ait effectué une [perquisition de documents](#) de la compagnie et que l'agence ait identifié JUUL comme [principal responsable](#) de l'épidémie de vapotage chez les jeunes Américains. »